



Concitoyens, concitoyennes,

J'ai le plaisir de vous présenter le budget 2020 ainsi que le Programme triennal d'immobilisations 2020-2022 de la Ville de Shawinigan, qui ont été adoptés par le conseil municipal le 16 décembre 2019.

### **Budget 2020**

Les dépenses prévues seront de 98 282 000 \$ pour 2020, comparativement à 93 708 000 \$ en 2019, pour un écart de 4,9 %. Le compte de taxes moyen pour une résidence unifamiliale moyenne sera de 2 720,91 \$, soit une hausse de 2,24 % sur celui de 2019.

Parmi les faits saillants, notons que la péréquation municipale dont bénéficient les citoyens de Shawinigan connaît une baisse significative de près de 1 M\$. Sur le compte de taxes moyen, les frais pour les matières recyclables entraînent une hausse de 13,50 \$ et ceux du transport en commun une augmentation de 11,60 \$.

Pour la préparation du budget 2020 cet automne, nous avons dû faire face à de nombreux défis et nous avons réussi à contenir la hausse du compte de taxes moyen légèrement en dessous de l'Indice des prix à la consommation, qui était de 2,3 % en octobre pour le Québec.

En plus de perdre près de 1 M\$ en péréquation, il a fallu absorber des augmentations de frais incompressibles à plusieurs postes budgétaires. Les matières recyclables nous coûtent 650 000 \$ de plus, le transport en commun est en hausse de 290 000 \$, la facture pour la Sûreté du Québec

augmente de plus de 255 000 \$, la masse salariale du personnel augmente de 1,7 M\$ et nos primes d'assurance sont en hausse de 460 000 \$. Finalement, le coût pour le déneigement de nos rues va atteindre près de 10 % du budget total, c'est-à-dire 9,6 M\$, soit une augmentation de 1,6 M\$.

Les dépenses du budget 2020 se répartissent de la façon suivante : la masse salariale représente 32 %; le service de la dette, 24 %; les différentes quotes-parts, dont celle de la SQ, 15 %; le déneigement, 10 %; et les autres frais, 19 %.

Les revenus du budget 2020 se répartissent de la façon suivante : les taxes foncières représentent 61 %; la tarification, 18 %; les paiements tenant lieu de taxes, 6 %; et les transferts gouvernementaux, 8 %.

J'aimerais souligner que nous prévoyons mettre sur pied, au cours de la prochaine année, des initiatives écoresponsables. Ces projets seront en lien avec l'esprit du Schéma d'aménagement et de développement durable et de la Déclaration citoyenne de lutte aux changements climatiques. Ils viseront à réduire l'empreinte carbone de la Ville tout en entraînant des économies. Ces projets seront annoncés lors de leurs mises en œuvre.

Pour 2020, le taux de la taxe foncière générale passe de 1,4230 \$ à 1,4473 \$. Quant au taux de taxe pour le transport en commun, il passe de 0,0353 \$ à 0,0432 \$. Le taux moyen de la taxe pour le service de la dette des anciennes municipalités va connaître une légère baisse passant de 0,0140 \$ à 0,0112 \$.

Le taux de la taxe foncière pour la catégorie des immeubles de 6 à 9 logements est le même que celui pour la catégorie résidentielle. Le taux de la taxe foncière pour les catégories commerciale et industrielle est fixé respectivement à 2,5673 \$ à 3,4230 \$. Le taux de la taxe foncière de la catégorie agricole est fixé au plus bas taux permis par la loi, c'est-à-dire à 0,9653 \$. Le taux de la taxe foncière pour les terrains vacants desservis par les services municipaux est fixé à 2,4894 \$. Dans ce cas, il s'agit d'un

incitatif à la construction pour les propriétaires de ces terrains situés majoritairement dans le périmètre urbain.

Les montants de la plupart des tarifs qu'on retrouve sur le compte de taxes ont été maintenus. Toutefois, un ajustement à la hausse a été nécessaire pour deux tarifications.

L'augmentation reliée aux matières recyclables est due à la hausse de la facturation de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. La hausse reliée au service de la dette de l'eau résidentielle est associée au financement des travaux de mise aux normes des infrastructures d'eau potable de la Ville qui se terminent en 2019. Ces deux nouvelles tarifications expliquent la hausse de 16,50 \$ pour cette section du compte de taxes moyen.

Je veux vous signaler que le conseil a adopté, le 25 novembre dernier, le règlement SH-628 visant à créer une réserve financière pour le financement de dépenses liées à la fourniture des services de l'eau. Cette réserve permet de mieux répartir dans le temps l'effort financier des citoyens. En conséquence, il a été possible d'atténuer l'impact du démarrage des nouvelles installations de traitement de l'eau en conservant au même niveau que 2019 la tarification de l'eau résidentielle et en limitant à 3 \$ la hausse de la tarification pour le service de la dette de l'eau résidentielle.

Donc, les ajustements apportés aux taxes foncières et à la tarification portent le compte de taxes moyen pour une résidence unifamiliale moyenne de 146 800 \$ à 2 720,91 \$ comparativement à 2 661,31 \$ en 2019, soit une hausse de 2,24 %.

Évidemment, le compte de taxes moyen varie selon les secteurs de la Ville en fonction des valeurs foncières moyennes des résidences unifamiliales de chacun des secteurs et du taux de taxe foncière associé à la dette de chacune des anciennes municipalités.

Notons que les résidents des secteurs Grand-Mère et Saint-Gérard-des-Laurentides ont terminé le paiement de la dette de leur ancienne municipalité.

En terminant, je tiens à remercier mes collègues du conseil, la direction générale ainsi que le trésorier Alain Gravel et toutes leurs équipes pour leur contribution à l'élaboration de ce budget.

### **Programme triennal d'immobilisations (PTI) 2020-2022**

Le PTI prévoit des investissements de 37 653 795 \$ pour 2020, de 36 991 604 \$ pour 2021 et de 22 930 071 \$ pour 2022, pour un total d'investissements de 97 575 470 \$.

Pour l'année 2020, les investissements incluent des subventions totales prévues de 14 370 370 \$. Les autres sources de financement comprennent 3 453 680 \$ en fonds de roulement, 15 495 745 \$ en règlements d'emprunt et 4 334 000 \$ d'autres sources, notamment par des taxes d'améliorations locales.

Pour la réalisation du PTI 2020-2022, les membres du conseil et l'administration municipale ont adopté une nouvelle approche qui définit de façon plus précise nos différents projets d'investissement. Ces projets doivent s'intégrer dans une grille d'analyse avant de se retrouver dans notre programme d'investissement. Cette approche nous a permis d'avoir une meilleure vue d'ensemble sur ce qui est obligatoire, urgent, prioritaire et stratégique. Je veux remercier les directions des services municipaux qui ont travaillé à l'élaboration de cette grille d'analyse.

C'est une grille d'analyse qui s'ajoute à la démarche initiée en 2015 lors de l'adoption de la Stratégie de réduction de la dette qui limite à 16 M\$ les investissements financés par des règlements d'emprunt.

Les projets d'investissement retenus pour 2020 se concentrent en trois grandes catégories. La part la plus importante, soit un montant de 25 269 245 \$, est prévue pour les infrastructures municipales telles que les réseaux d'égout et d'aqueduc et la voirie. Un montant de 9 290 935 \$ est réservé pour les bâtiments municipaux, en travaux de construction et de rénovation. Enfin, un montant de 3 093 615 \$ sera consacré aux différents achats de véhicules et d'équipements.

Je vous signale que le montage financier des investissements de 37 653 795 \$ prévus au PTI 2020 a été réalisé en tenant compte de la Stratégie de réduction de la dette. Le financement par règlements d'emprunt est en dessous de la limite de 16 M\$, soit à près de 15,5 M\$.

Parmi les projets qui sont financés en tout ou en partie par règlement d'emprunt, le principal projet d'investissement pour 2020 sera celui de la réfection de l'aréna Émile-Bédard dans le secteur Saint-Georges. C'est un projet de 3 470 000 \$ auquel est associée une subvention de 800 000 \$ qui provient du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération. La réfection de l'aréna Émile-Bédard est un signal important de la part du conseil. Nous avons pris la décision d'investir dans cette infrastructure pour contribuer à l'établissement des jeunes familles de façon équitable sur l'ensemble de notre territoire avec une offre de loisirs diversifiée et de qualité.

D'autre part, le Programme annuel d'asphaltage de rues va nous permettre d'injecter 2 M\$ pour une deuxième année. Un montant de 1 M\$ est prévu pour la réfection du chemin de la Vallée-du-Parc ainsi que les rangs Saint-Pierre et Saint-Michel, conditionnellement à la confirmation de la subvention dans le cadre du programme Réhabilitation du réseau routier local – Volet Redressement des infrastructures routières locales. Un montant de 1 M\$ supplémentaire est prévu pour des voies de circulations qui seront identifiées au début de 2020.

Signalons aussi un investissement de 1 070 000 \$ pour le réaménagement de l'atelier municipal à la suite de l'incendie en mai 2018, la réalisation de la dernière phase du projet de marina et de parc riverain avec un montant de 700 000 \$ pour l'aménagement de la tour d'observation, un montant de 434 000 \$ pour un réaménagement en lien avec les services aux citoyens et de 250 000 \$ pour la réalisation des projets gagnants du Budget participatif.

Enfin, d'autres projets sont également au PTI, comme un montant de 2 M\$ pour réaliser les travaux de gainage d'égout de divers tronçons sur le réseau et un montant de 800 000 \$ pour la première phase de la réhabilitation conduite de refoulement du poste de pompage Drew ainsi que quelques travaux de stabilisation du talus. Ces projets sont financés à 100 % par la TECQ.

Michel Angers  
Maire